

Mise en activité d'une société préalablement sans activité

- 1 extrait k-bis de moins de 3 mois de préférence

Justificatif de la jouissance des locaux

Création de fonds de commerce :

- Justificatif du local (bail commercial, copie quittance EDF au nom du gérant, autorisation de mise à disposition des locaux...)

Achat de fonds de commerce :

- Expédition notariée ou original de l'acte d'achat enregistrée au service des impôts
- Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Location gérance

- Copie du contrat de location gérance
- Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Pour l'activité

Votre activité est peut-être réglementée, à titre indicatif, vous pouvez le vérifier dans la rubrique INFOS PRATIQUES.

Coût de la formalité

► Règlement des frais de greffe par chèque :

Si création ou location gérance : 178.08 €

Si achat : 64.77 €

Si création 62.08 € (*uniquement pour SARL à associé unique dans le cas où le gérant est associé unique et une personne physique*)

Joindre l'imprimé M2 dûment complété.

Cet imprimé est téléchargeable à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

CFE PREMIUM

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé sur rendez-vous avec le "[Service Premium](#)", simplifiez-vous la vie pour 70 €. Le CFE vous accueillent pour mener à bien vos démarches, vous aide dans l'élaboration de votre formalité, vous informe sur la réglementation en vigueur ainsi que sur les organismes obligatoires liés à la création d'entreprise (Urssaf, INSEE, organismes sociaux et fiscaux).

Numéro unique : 04 94 22 80 34